

Financer l'habitat et les entreprises

Constats en enjeux



FRÉDÉRIC VISNOVSKY
MÉDIATEUR NATIONAL DU CRÉDIT
PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES
SECÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE L' ACPR

SISTERON, LE 6 OCTOBRE 2023 ET MARSEILLE, LE 11 OCTOBRE 2023

Financer l'habitat et les entreprises

Constats en enjeux

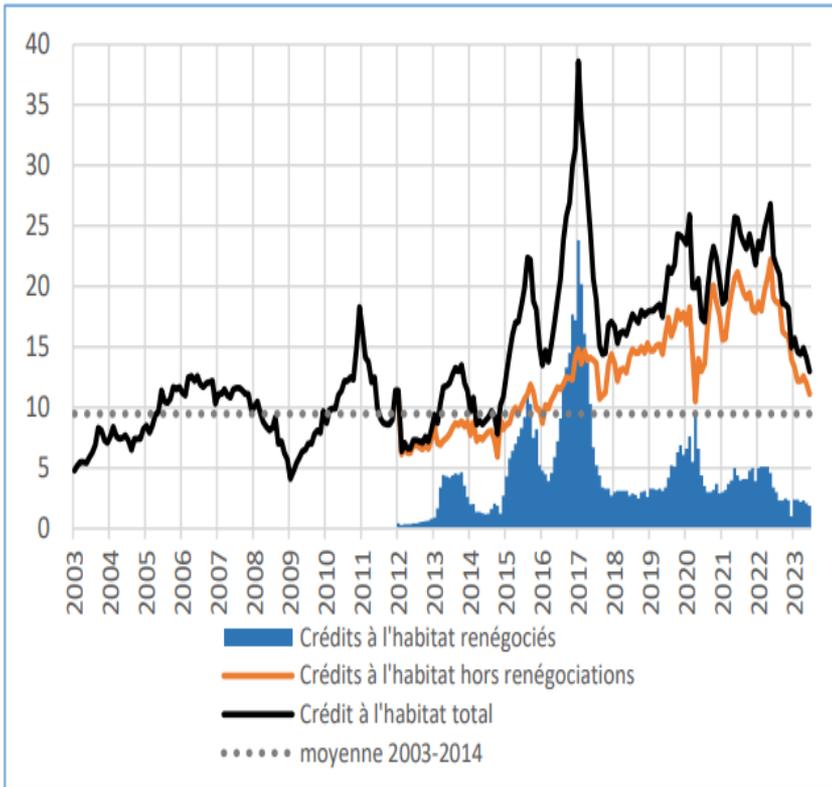
1. La « normalisation » du financement de l'habitat
2. Le financement des entreprises se maintient
3. Les travaux de l'Observatoire du financement des entreprises



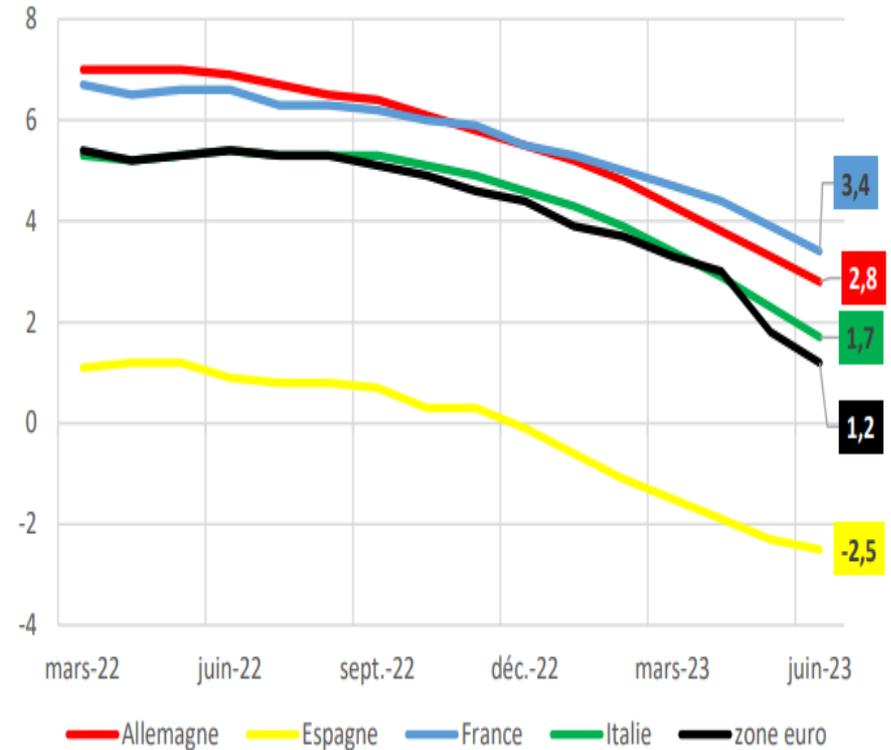
1 - La « normalisation » du financement de l'habitat (1/6)

La production de crédit a marqué une nette inflexion

Production de crédits (en milliards d'euros)



Évolution du taux de croissance annuelle (en %)

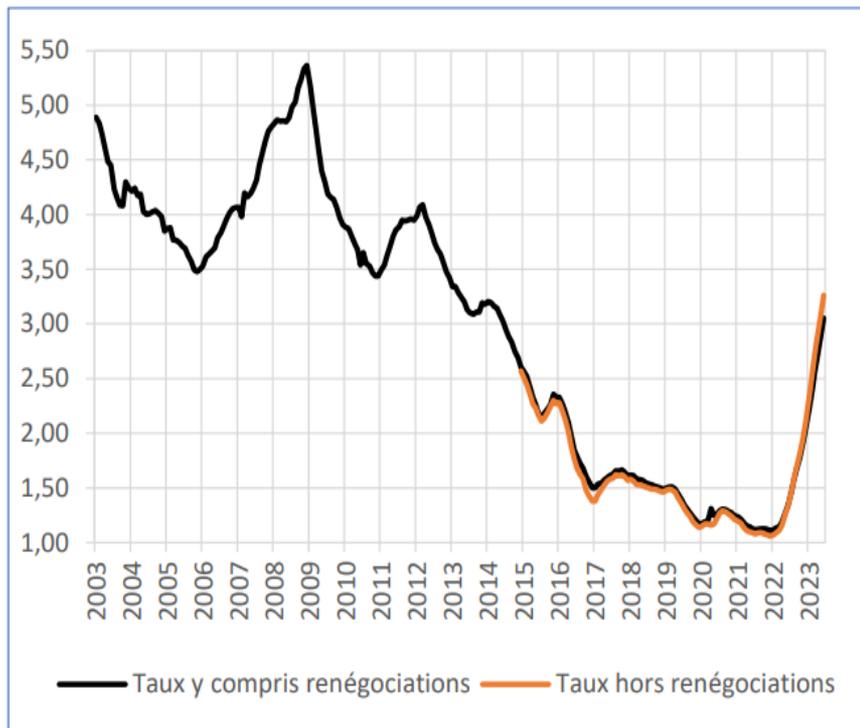


Source : Banque de France - Stat Info – Crédits aux particuliers • Juin 2023

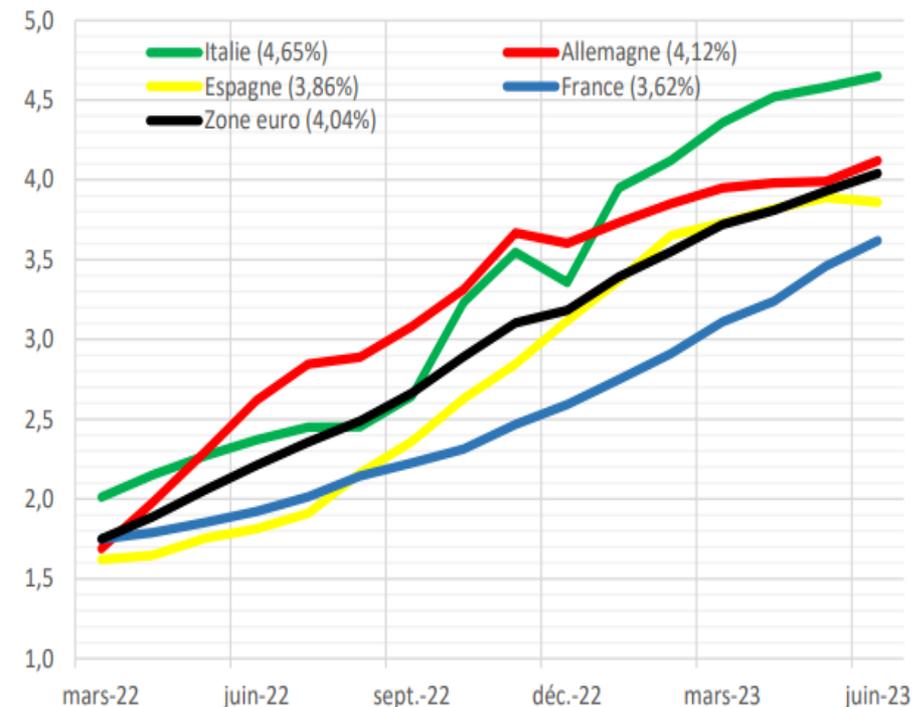
1 - La « normalisation » du financement de l'habitat (2/6)

Un coût qui augmente, mais moins que dans la zone euro

Taux hors frais des nouveaux crédits (en %)



Taux des nouveaux crédits (en %)

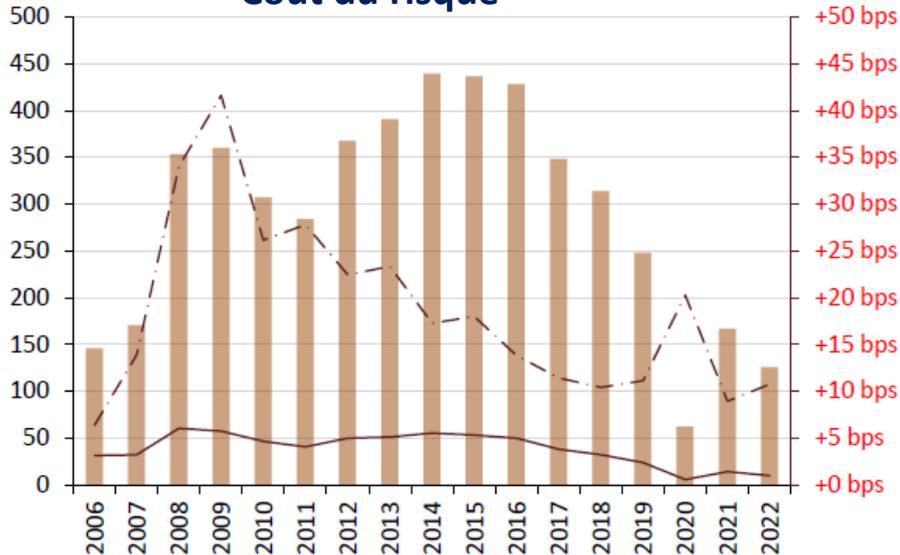


Source : Banque de France - Stat Info – Crédits aux particuliers • Juin 2023

1 - La « normalisation » du financement de l'habitat (3/6)

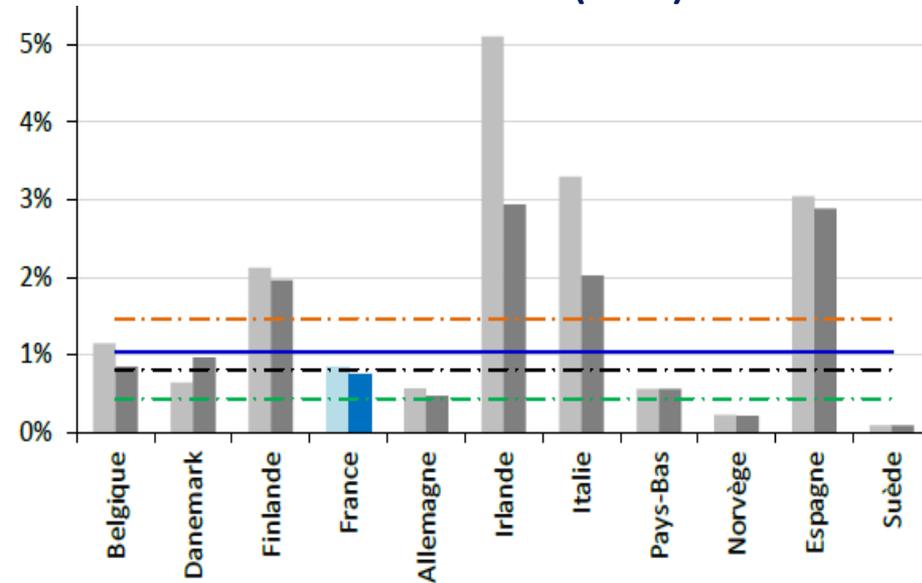
Un crédit qui reste plus sûr que dans la zone euro

Coût du risque



- Montant du coût du risque des crédits à l'habitat (échelle de gauche)
- Coût du risque des prêts à l'habitat (échelle de droite)
- - - Coût du risque global* (échelle de droite)

Taux de défaut (en %)



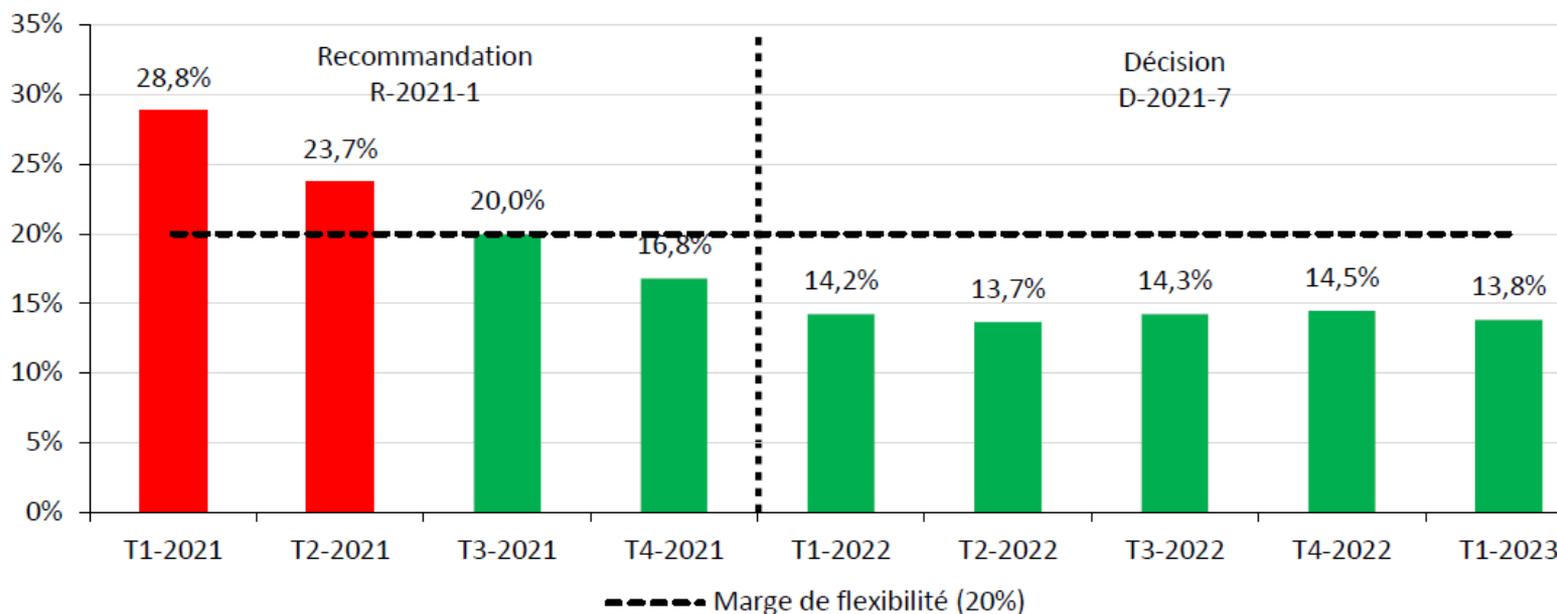
- Taux d'encours en défaut (30 juin 2021)
- Taux d'encours en défaut (30 juin 2022)
- - - Q1 (30 juin 2022)
- - - Médiane (30 juin 2022)
- Moyenne (30 juin 2022)
- - - Q3 (30 juin 2022)

1 - La « normalisation » du financement de l'habitat (4/6) Une norme HCSF, parfois contestée mais qui a contribué à assainir les conditions d'octroi (1/2)

- Le taux d'effort ne doit pas excéder 35 %
 - La maturité du crédit ne doit pas excéder 25 ans
- Marge de flexibilité de 20 % (*)

(*) dont 70% minimum doivent être l'acquisition de la résidence principale, soit 30 % pour les résidences secondaires ou pour les investissements locatifs

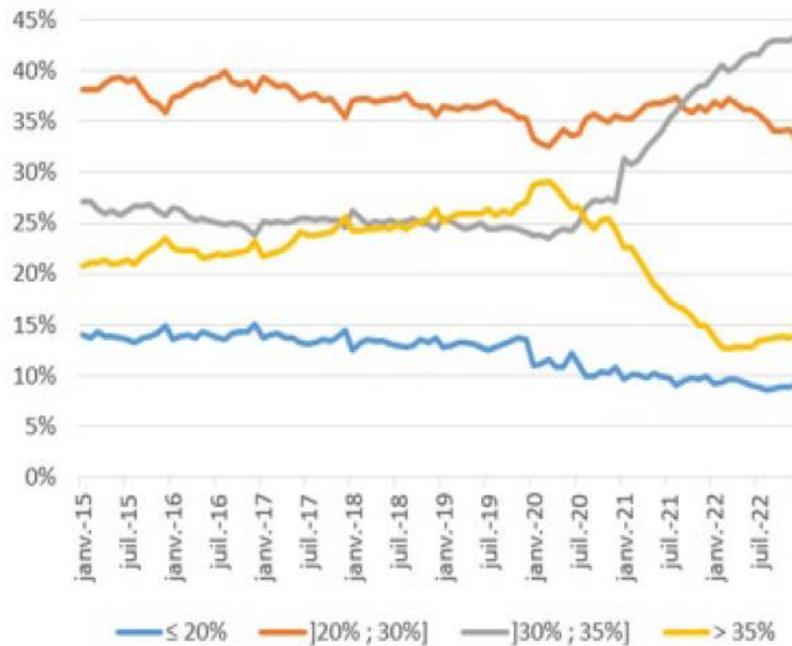
Part de la production dépassant les seuils



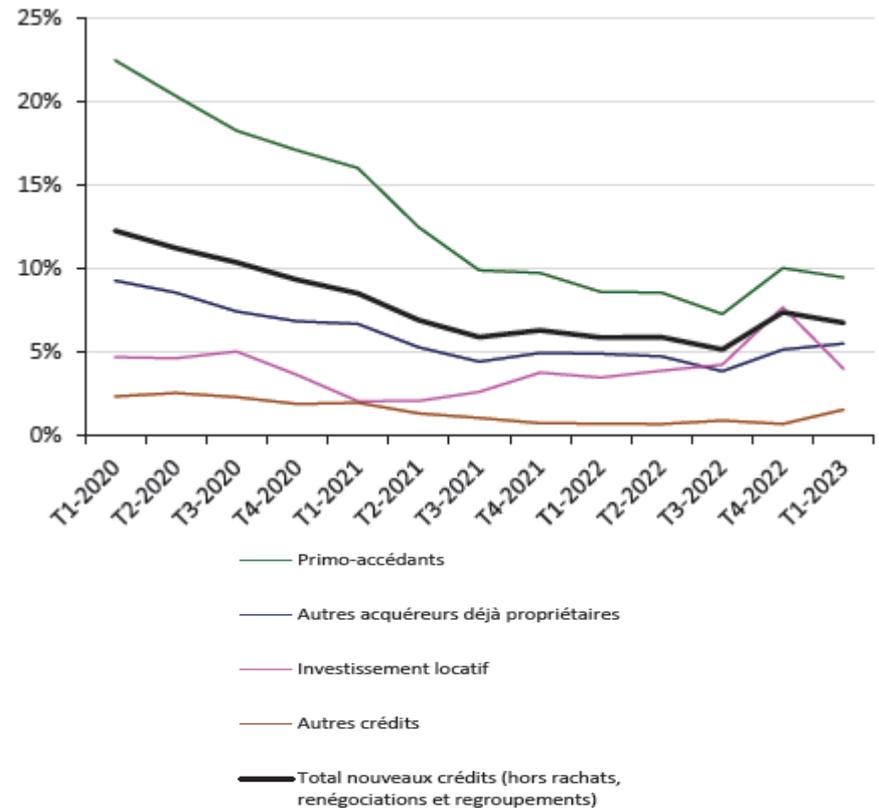
Source : ACPR – Analyses et Synthèses – Le financement de l'habitat en 2022

1 - La « normalisation » du financement de l'habitat (5/6) Une norme HCSF, parfois contestée mais qui a contribué à assainir les conditions d'octroi (2/2)

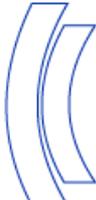
Production par taux d'effort (en %)



Part de la production dont la maturité dépasse 25 ans (en %)



Source : ACPR – Analyses et Synthèses – Le financement de l'habitat en 2022



1 - La « normalisation » du financement de l'habitat (6/6)

Deux mesures additionnelles pour stabiliser le marché

1 - Une adaptation du rythme de calcul du taux de l'usure

Le taux d'usure correspond au taux d'intérêt maximum légal que les établissements de crédit sont autorisés à pratiquer lorsqu'ils accordent un prêt. **Le taux d'usure vise à protéger les emprunteurs.**

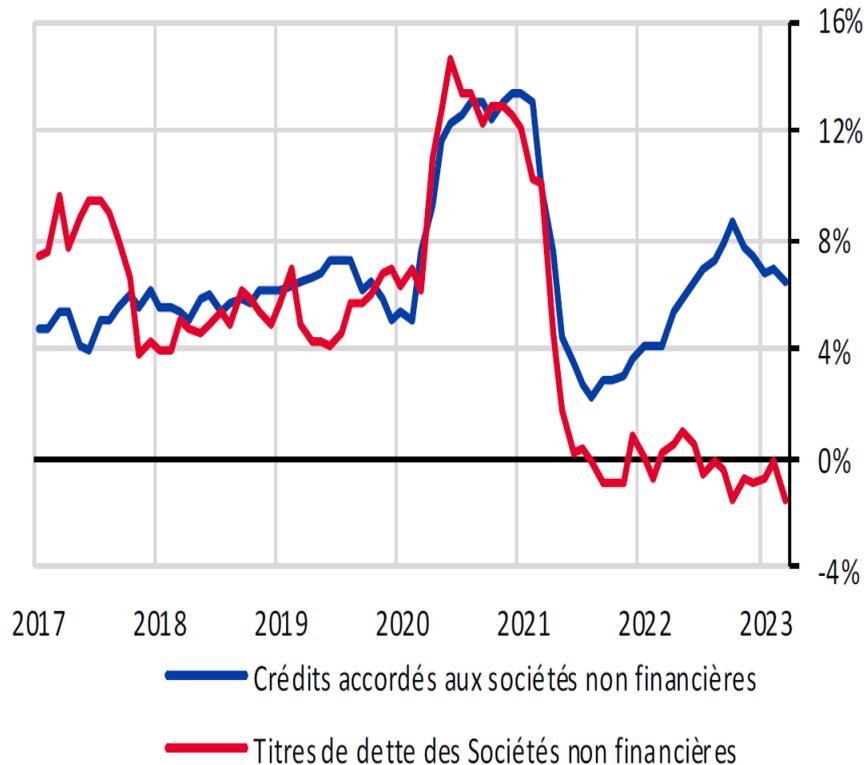
- Les taux d'usure sont établis sur la base de la moyenne des taux pratiqués lors des trois mois précédents
- **Un mode de calcul qui pose problème dans une période de remontée rapide des taux**
- À titre dérogatoire, depuis le 1er février 2023, la publication se fait en fréquence mensuelle et non plus trimestrielle

2 – Le taux du livret A n'a pas été relevé

- Le taux du Livret A reste inchangé à 3 % au 1er août 2023 avec la garantie de maintenir cette rémunération de l'épargne pendant 18 mois, jusqu'en janvier 2025
- Décision motivée par un niveau d'inflation qui devrait revenir sous la barre des 3 % en 2024 et par le rôle central du Livret A dans le financement de l'économie du pays.

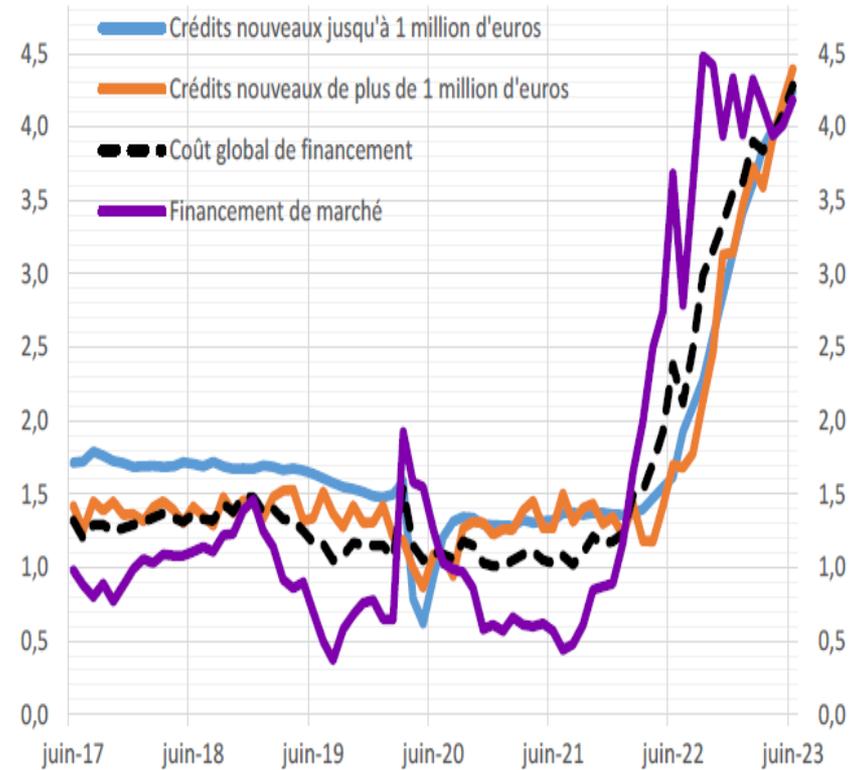
2 - Le financement des entreprises se maintient (1/4) Des financements qui progressent mais moins rapidement

Glissement annuel des stocks de dettes



Source : Banque de France
Évaluation des risques du système financier français • Juin 2023

Coût par source de financement



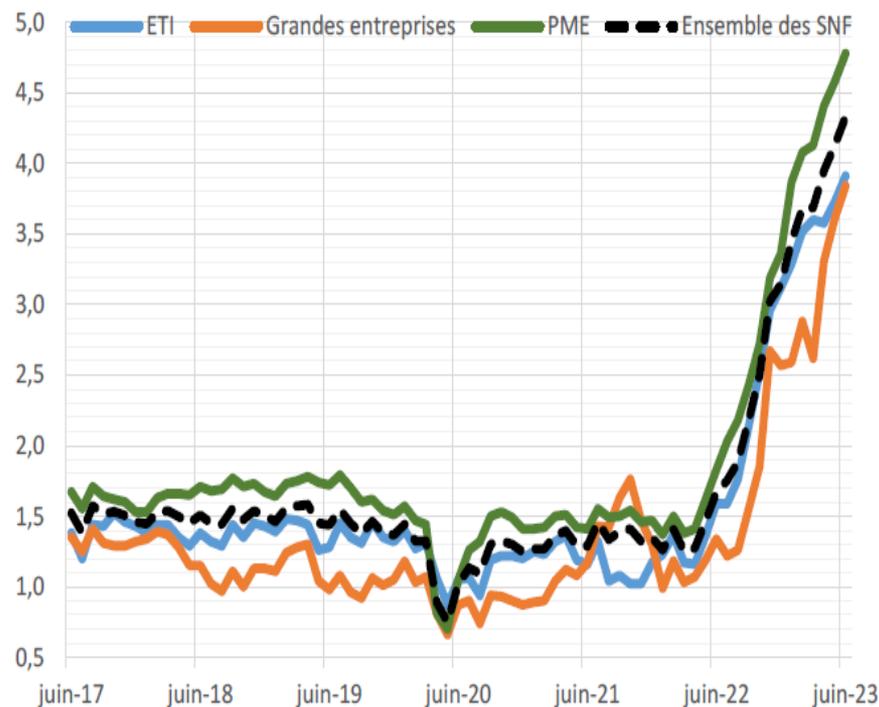
Source : Banque de France
Stat Info – Financement des entreprises • Juin 2023

2 - Le financement des entreprises se maintient (2/4) Un durcissement des conditions de financement qui affecte davantage les petites et moyennes entreprises

Taux de croissance des financements bancaires
(croissance annuelle en %)

	T2 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023
PME	+ 4,8	+ 5,5	+ 5,1	+ 3,0
dt TPE	+ 6,1	+ 7,2	+ 3,8	+ 3,3
ETI	+ 1,7	+ 6,7	+ 5,0	+ 4,3
GE	+ 5,3	+ 15,7	+ 13,4	+ 8,4
Total	+ 4,9	+ 7,4	+ 6,5	+ 4,4

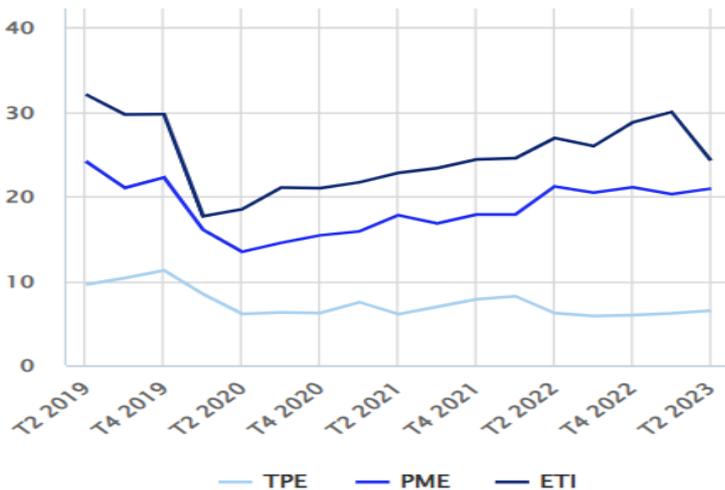
Taux d'intérêt par taille d'entreprises



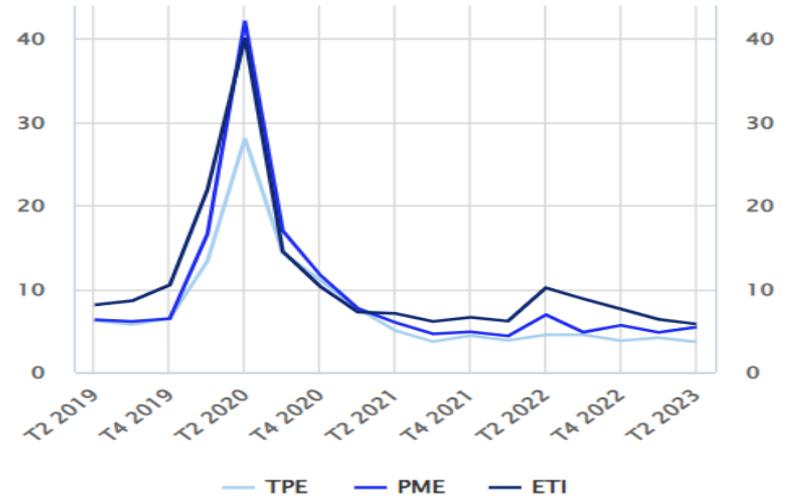
Source : Banque de France - Stat Info – Financement des entreprises • Juillet 2023

2 - Le financement des entreprises se maintient (3/4) Le crédit d'investissement reste dynamique et le crédit de trésorerie reste à un niveau élevé

Demande de crédits d'investissement



Demande de crédits de trésorerie



Taux de croissance par nature des crédits

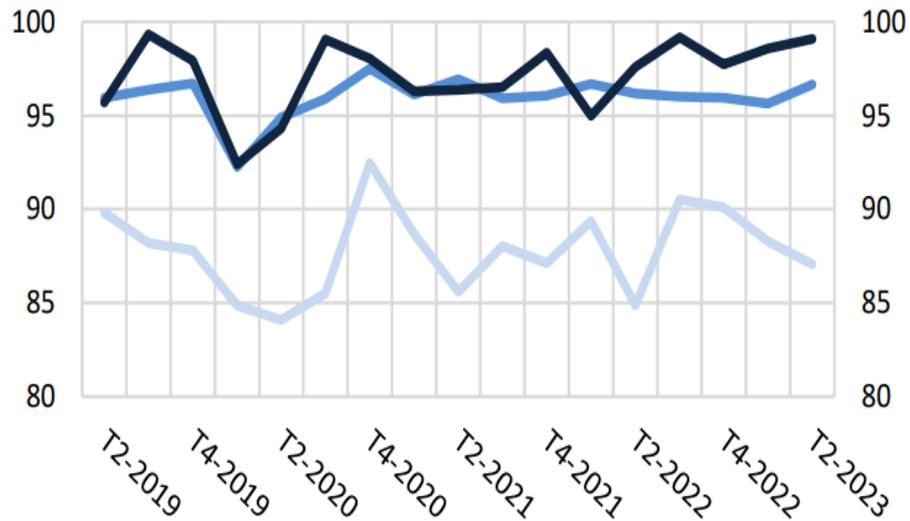
(croissance annuelle en %)

	T4 2022	T1 2023	T2 2023
Investissement	+ 7,5	+ 7,2	+ 6,5
Trésorerie	+ 7,4	+ 3,8	- 2,6
Total	+ 7,4	+ 6,5	+ 4,4

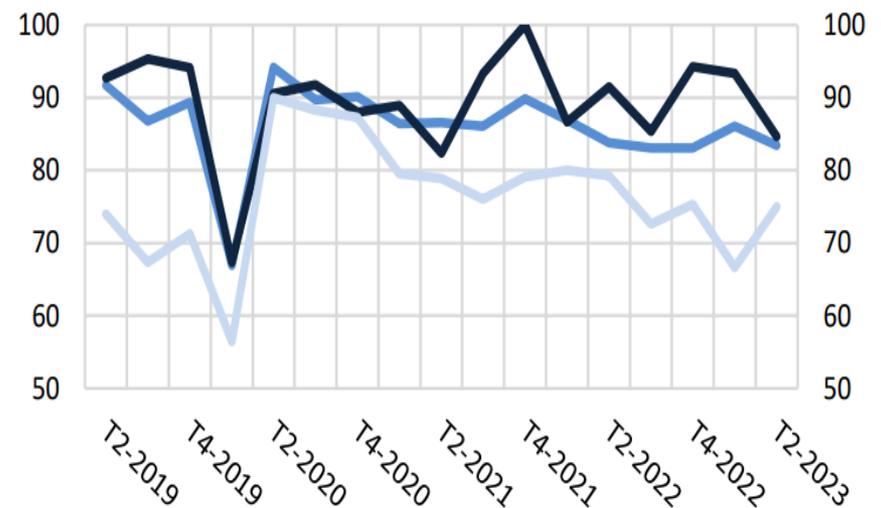
Source : Banque de France
Stat Info – Financement des entreprises • Juin 2023

2 - Le financement des entreprises se maintient (4/4) L'accès au crédit se maintient

Obtention des crédits d'investissement



Obtention des crédits de trésorerie



Source : Banque de France
Stat Info – Accès des entreprises au crédit • 2^{ème} trimestre 2023



3 - Les travaux de l'Observatoire du financement des entreprises (1/4)

Les missions de l'Observatoire (1/2)

- Créé en 2010 avec l'objectif de dégager une vision commune sur les questions de financement des entreprises notamment les PME.
- Présidé par le médiateur national du crédit, regroupe :
 - Les principales organisations représentatives des entreprises (MEDEF, CPME, U2P...) et les chambres consulaires (CCI, CMA)
 - Les principales organisations représentatives du secteur financier (FBF, ASF, France Invest, assureurs crédit, FPF...)
 - Des établissements financiers
 - Des acteurs publics du financement (Bpifrance)
 - Des acteurs du monde comptable (CSOEC)
 - Les principaux pourvoyeurs de statistiques publiques et de diagnostic économique (Banque de France, Insee, DG Trésor, DG Entreprises, Rexecode...)
 - Un représentant de l'ESS (ESS France) depuis 2019.



3 - Les travaux de l'Observatoire du financement des entreprises (2/4)

Les missions de l'Observatoire (2/2)

- Des rapports publics, faisant l'objet d'un consensus entre les institutions membres, publiés sur le site de la Médiation du crédit aux entreprises <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

- Les derniers rapports :
 - Accès des TPE/PME aux services bancaires – Mars 2021
 - Les fonds propres des TPME – Mai 2021
 - Les défis de l'investissement des entreprises et de son financement – Juin 2022
 - Le financement des entreprises dans un contexte de crises – Juin 2023
 - L'accès des TPE aux crédits de trésorerie – Septembre 2023

3 - Les travaux de l'Observatoire du financement des entreprises (3/4)

Le financement des entreprises dans un contexte de crises

- Des entreprises résilientes et un accès au financement maintenu
- Des besoins et des anticipations affectés par les incertitudes économiques
- Des modalités de financement caractérisées par des enjeux accrus d'anticipation, d'adaptation et d'accompagnement des entreprises
 - Identifier les signaux faibles annonciateurs de difficultés : financiers, opérationnels, sociaux, ...
 - Nommer les risques sans être dans le déni
 - Faciliter l'intelligence collective en écoutant les collaborateurs, clients et ses pairs
 - Faire appel à des personnes compétentes pour analyser un signal faible
 - La détection est un élément clé pour alerter ou conseiller

Outils de diagnostic disponibles pour les entreprises

Banque de France : *Opale*

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) : *Comment va ma boîte ?*

Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) : *Diag Express financier*

Expert-comptable / commissaire aux comptes : *Diagnostic – CIP National*

Infogreffe : *Évaluez votre situation*

- L'appui des partenaires financiers pour accompagner les adaptations nécessaires



3 - Les travaux de l'Observatoire du financement des entreprises (4/4)

L'accès des TPE aux crédits de trésorerie

- Rapport qui s'inscrit dans une logique préventive dans un contexte où le ralentissement économique, l'impact de l'inflation - appelée toutefois à reculer au second semestre -, des tensions progressives sur la trésorerie ainsi qu'un possible début d'inflexion sur l'accès des TPE aux crédits de trésorerie au 1er semestre 2023 **appellent à la vigilance.**
- A partir des différentes informations disponibles à la fin 2022 et sur le premier semestre 2023, l'Observatoire du financement des entreprises relève que :
 1. Les TPE se trouvent dans une situation financière d'ensemble favorable, restant toutefois caractérisée par des spécificités sectorielles et une certaine hétérogénéité ;
 2. L'accès aux crédits de trésorerie se maintient dans un contexte de tensions qui s'accroissent ;
 3. Les TPE bénéficient de réseaux bancaires de proximité et d'acteurs pour les accompagner, parfaitement mobilisés pour répondre à leurs besoins.

Pour éviter que des TPE ne soient pas suffisamment en mesure de bénéficier des soutiens et accompagnements qui sont disponibles, l'Observatoire du financement des entreprises a élaboré une courte fiche permettant d'informer les TPE sur la manière de bien préparer leurs demandes de crédits de trésorerie auprès de leurs banques et d'identifier les accompagnements dont elles peuvent disposer.



TPE, COMMENT BIEN PRÉPARER VOTRE DEMANDE DE CRÉDIT DE TRÉSORERIE ?

Votre banque est votre partenaire avec lequel une relation de confiance doit être établie, notamment par un dialogue régulier avec votre conseiller.

Votre demande de crédit de trésorerie doit répondre à un besoin identifié par le dossier et ses documents financiers, s'appuyant sur des éléments objectifs : plus votre demande sera bien structurée et bien documentée, plus votre demande aura une chance d'aboutir.

La transparence est un élément clé de la négociation : vous devez notamment veiller à communiquer régulièrement, et en temps utile, vos informations financières afin que votre banque ait une connaissance suffisante de votre entreprise et de sa gestion.

1. CE QUE VOTRE BANQUE ATTEND DE VOUS

Comme pour tout crédit, votre banque analyse la capacité de remboursement de votre entreprise.

Votre banque examine le chiffre d'affaires, le cycle d'exploitation, le type d'activité et le besoin de trésorerie et échange avec vous pour déterminer le type de crédit de trésorerie ou de financement court terme qui peut être accordé.

Aussi, votre banque aura besoin des principaux documents financiers qui lui permettent d'apprécier la situation et les perspectives de votre entreprise : bilan, compte de résultat, compte de résultat prévisionnel, plan de trésorerie, besoin en fonds de roulement.

Le coût du crédit est principalement constitué de frais de dossiers et d'intérêts débiteurs, ainsi qu'éventuellement des commissions selon la nature du crédit.

Votre banque peut vous demander d'apporter une garantie personnelle, le nantissement de titres ou d'une assurance-vie.

2. CE QU'UN ACCOMPAGNEMENT PEUT VOUS APPORTER (votre expert-comptable, votre chambre consulaire, votre organisation professionnelle, votre conseiller départemental aux entreprises en difficulté...)

Votre expert-comptable / centre de gestion est votre conseiller privilégié pour vous aider à préparer votre dossier de demande : définition du besoin, élaboration d'un prévisionnel, accompagnement lors des négociations avec votre banque.

Vous pouvez vous faire accompagner par votre chambre de commerce et d'industrie, votre chambre de métiers et de l'artisanat ou de votre organisation professionnelle pour un état des lieux de votre situation et pour bénéficier de conseils et d'un suivi par un conseiller.

Le cas échéant, ils pourront vous orienter vers des solutions alternatives comme le financement participatif ou vous inviter à solliciter votre conseiller départemental aux entreprises en difficulté (notamment pour bénéficier d'un aménagement de charges fiscales et sociales).

3. CE QUE LA MÉDIATION DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES PEUT FAIRE EN CAS DE REFUS DE VOTRE BANQUE

Si votre demande est refusée, vous pouvez saisir la médiation du crédit aux entreprises.

Vous devez envoyer en ligne votre dossier complet sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Dans les 48 heures, vous êtes contacté par le Médiateur départemental afin de vérifier la recevabilité de votre demande.

Le Médiateur informe votre banque de l'ouverture d'une médiation et elle dispose de cinq jours ouvrés pour éventuellement revoir sa position.

Si les difficultés perdurent à l'issue de ce délai, le Médiateur intervient pour tenter de résoudre les points de blocage.